



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE

Inspection générale de l'environnement
et du développement durable

**Information sur l'absence d'observation dans le délai
de la mission régionale d'autorité environnementale
sur Déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU
d'Uzes - piscine (Gard)**

N°saisine : 2023-011520

N°MRAe : 2023AO39

Montpellier, le 26 avril 2023

Par courriel reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 25 janvier 2023, la Communauté de communes Pays d'Uzès a sollicité l'avis de la MRAe sur le projet Déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU d'Uzes - piscine (Gard) au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 25 avril 2023 (article R 104-25 du Code d'urbanisme).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.